

## LA PERSONNALITÉ DE RENÉ BOUSQUET

### **Le patriotisme républicain**

Il faut bien s'entendre sur ce que signifie le patriotisme ; c'est d'autant plus nécessaire à une époque où l'expression, sans être abandonnée, a perdu son sens historique et magique.

Le patriotisme est un comportement subjectif, fait beaucoup plus de nobles intentions que de résultats. Il n'est pas exclusif d'aveuglement et peut hélas conduire à des dévoiements, comme le suggère d'ailleurs à propos de René Bousquet, Serge Klarsfeld dans son ouvrage *Vichy Auschwitz*<sup>1</sup>.

Beaucoup d'adversaires, dans tous les camps, peuvent revendiquer, au même titre que René Bousquet le même qualificatif, dans la mesure où leur choix tendait à l'intérêt général de préférence à leur intérêt particulier ou familial.

René Bousquet, estimant être tenu de par ses fonctions à rester à son poste administratif, a modelé son patriotisme sur les contingences liées non seulement au typhon politique créé par la défaite, mais encore aux dures réalités de l'occupation allemande.

Pour ceux qui ont eu à apprécier son comportement, ils l'ont naturellement fait après la Libération selon les critères des vainqueurs présentés plus ou moins hypocritement comme étant uniquement ceux de la démocratie. Communistes inclus...

1. Fayard, 1983.

Il s'est trouvé en tout cas établi que René Bousquet n'a pas failli au regard de son idéal républicain et que face à l'occupant, il a toujours cherché à préserver, sinon à rétablir, la souveraineté française.

Il y a dans son dossier devant la Haute Cour qui est conservé aux archives de France de multiples témoignages qui attestent le fait qu'il a mené à sa façon un combat permanent en recherchant l'intérêt de la France et des Français.

Nous verrons à travers ses déclarations et discours que le meilleur témoin, c'est encore lui-même.

### *LES TÉMOINS DE LA MARNE*

Georges Janson, maire de Matignicourt, atteste le 11 août 1945 :

« Je peux attester que M. Bousquet ne s'est jamais départi d'une attitude franchement républicaine et a toujours manifesté hautement et sans équivoque ses idées nationales. »

M. Sourin, chef de bureau à la préfecture arrêté par la Gestapo et déporté, dépose le 3 août 1945 :

« J'ai été sous les ordres de M. Bousquet pendant tout son séjour à Châlons-sur-Marne en qualité de chef des questions du travail à la préfecture.

Je considère que M. Bousquet était un grand préfet, très intelligent, ayant beaucoup d'initiative et de caractère. Tant qu'il a séjourné dans la Marne, je puis vous affirmer que les services de la préfecture n'ont pas suivi la politique de collaboration. Il s'est conduit comme un bon Français. »

Émile Petitjean, interprète de la préfecture, arrêté et déporté, dépose le 30 juillet 1945 :

« Je n'ai jamais eu connaissance de délits ou de crimes anti-nationaux commis par M. Bousquet dans l'exercice de ses fonctions. Je ne puis même pas supposer qu'il s'en soit rendu coupable. Il a été un administrateur essentiellement français et le moins collaborateur possible. »

Popelin, président de la Croix-Rouge de la Marne, dépose, lui, le 2 août 1945 :

« Je me suis trouvé fréquemment en rapport avec

M. Bousquet dont l'activité générale a été à mon avis féconde et heureuse. Ma conviction profonde, c'est que M. Bousquet était absolument anti-allemand.»

Petit, évêque de Verdun, dépose, à son tour, le 7 août 1945 :

« René Bousquet eut avec les Allemands les relations et contacts qui ne pouvaient être évités, en raison de ses fonctions, mais il se montra bon Français. Français avant tout. Lorsqu'il quitta Châlons, toutes les personnalités se réunirent pour lui faire des adieux significatifs. Il emportait à Paris la reconnaissance générale des Châlonnais et des Marnais ; il avait fait figure d'un chef à l'âme française et nullement d'un plat serviteur des autorités occupantes. »

Marcel Parant, employé de la S.N.C.F., ancien secrétaire du syndicat des cheminots et chef à partir de 1941 du mouvement de résistance Libération, dépose le 2 mars 1945 :

« M. Bousquet m'a toujours donné l'impression d'être un excellent Français et un bon républicain. Il ne m'a jamais donné l'impression d'être ce qu'on appelle un collaborateur. Bien au contraire il s'est toujours occupé de défendre les intérêts français. »

Louis Pierret, secrétaire général de la mairie de Vitry-le-François, déporté, président des déportés et internés de l'arrondissement de Vitry-le-François, envoie une lettre à son avocat le 20 juin 1949 :

« Je ne voudrais pas manquer à mon devoir d'apporter par la présente mon humble témoignage envers celui qui représente pour la population vitryate une des plus belles figures françaises.

Nul à Vitry n'a oublié son attitude digne et courageuse pendant la guerre. Ses propos réconfortants et son attitude anti-allemande lui valurent de s'attirer toute la confiance de la population. Les conversations avec les membres de la municipalité prouvaient suffisamment ses sentiments de grand patriote. »

Lucien Paul, directeur des Établissements Mielle, organisateur du mouvement de résistance « Ceux de la Libération », arrêté par les Allemands et déporté, témoigne le 2 août 1945 :

« En 1943 j'avais organisé dans la Marne le mouvement

de résistance "Ceux de la Libération". Si M. Bousquet avait été encore à cette époque préfet régional de Châlons, je n'aurais pas hésité à m'adresser à lui pour obtenir son aide et lui faire connaître mon activité clandestine. Pour moi, M. Bousquet était un patriote indiscutable, il fallait un homme comme lui pour tenir tête aux Allemands comme il l'a fait. »

Jean Leguay, sous-préfet de Vitry-le-François, puis secrétaire général de la préfecture de Châlons, déclare le 21 mars 1945 :

« Les opinions républicaines de M. Bousquet, ses attaches avec le parti radical notamment étaient connues. Il leur resta fidèle en prenant, souvent même avec ostentation, une position de combat contre la politique réactionnaire suivie à l'époque par Vichy. »

Georges Bruyère, chef de la 3<sup>e</sup> division à la préfecture, puis en 1943 maire de Châlons, atteste le 31 juillet 1945 :

« Pendant que M. Bousquet était à Châlons j'ai été son confident ; j'estime que son attitude a été celle d'un patriote. On ne peut pas dire qu'il a collaboré avec l'ennemi ; je lui ai gardé toute mon estime. »

Bichat, maire d'Heiltz-le-Maurupt, conseiller général de la Marne après 1945, écrit au juge d'instruction le 12 août 1945 :

« Pour nous donner confiance, pour que notre courage ne faiblisse pas, il venait nous voir dans nos chefs-lieux de canton, assister à nos réunions. Il avait une attitude franchement républicaine. »

Louis Budin, ancien maire d'Épernay, écrit, lui aussi, au juge d'instruction le 30 septembre 1946 :

« J'ai toujours trouvé l'attitude de René Bousquet parfaitement claire, revendiquant avec beaucoup de doigté, mais aussi beaucoup de fermeté les prérogatives et l'indépendance de l'administration française. Il a fait preuve comme préfet, puis comme préfet régional, de qualités de premier ordre ainsi que d'une grande autorité. Et si son attitude, au point de vue national n'avait pas répondu au sentiment de tous ceux qu'il administrait, son départ n'aurait pas donné lieu aux manifestations de fidélité et d'estime dont il a été l'objet. »

Bouteille, chef de la 4<sup>e</sup> division à la préfecture, membre du Groupe de résistance Tritant et déporté, président de la Fédération des déportés, dépose le 31 juillet 1945 :

« J'ai été sous les ordres de M. Bousquet pendant tout son séjour à Châlons ; ses faits et gestes n'étaient pas ceux d'un collaborateur. Les instructions qu'il donnait à ses chefs de service et notamment celles qu'il m'a données étaient d'en lâcher le moins possible aux Allemands. »

Tissier, évêque de Châlons, atteste le 2 août 1945 :

« J'ai connu M. Bousquet à partir de son arrivée dans le département de la Marne... Je l'ai toujours considéré comme un très bon Français. Il a toujours fait preuve de dignité vis-à-vis des Allemands, je crois qu'il était estimé par l'ensemble de la population de Châlons et du département. »

M. Patizel, maire de Givry-en-Argonne, ancien sénateur de la Marne, affirme le 4 août 1945 :

« J'estime que c'était un grand préfet, remarquablement intelligent et ayant de grandes qualités d'administrateur ; il se jouait des Allemands.

Je n'ai jamais douté du patriotisme de M. Bousquet. Je ne peux ni supposer ni croire qu'il ait pu trahir son pays. Il m'a donné maintes preuves de ses sentiments. Au point de vue républicain, M. Bousquet était un disciple de M. le président Sarraut, dont nous avons souvent parlé ensemble, nous étions parfaitement d'accord sur le terrain politique. »

Robert de Vogué, négociant en vin, arrêté et déporté, dépose le 6 septembre 1945 :

« Pendant tout le temps de mes relations avec Bousquet, j'ai pu apprécier ses qualités incontestables de préfet et d'administrateur ; ce qui frappait surtout c'était son indépendance totale vis-à-vis de toute influence.

En bref, tant par son attitude de dignité et d'indépendance à l'égard du gouvernement de Vichy et de la politique de collaboration que par son attitude remarquable vis-à-vis de l'occupant, Bousquet était comme préfet le type de fonctionnaires français tels qu'il en aurait fallu beaucoup pendant cette période délicate où la résistance prenait vie et devait encore compter sur de longs mois avant d'arriver à ses fins. »

Pierre Regnault, maire de Mesnil-sur-Oger, ancien conseiller général de la Marne, écrit au juge d'instruction le 21 août 1945 :

« Son attitude fut toujours républicaine... Avant de terminer permettez-moi de vous dire que dans la Marne où nous regrettons de ne plus l'avoir, il est considéré comme un de nos grands préfets... Je continue de considérer M. René Bousquet comme un excellent Français aimant la France, comme un Français tel qu'il nous en aurait fallu et qu'il nous en faudrait beaucoup. »

Raymond Macherey, directeur d'industrie à Vitry-le-François, écrit au juge d'instruction le 11 août 1945 :

« Je suis intimement convaincu et ma conviction s'appuie tant sur les conversations que j'ai pu avoir avec M. Bousquet aux différentes époques que sur le témoignage d'amis qui le côtoyaient journalièrement que son activité fut toujours dirigée dans le sens français et je continue à le considérer comme un grand patriote. Nous sommes nombreux dans notre ville martyre à avoir pu apprécier son grand dévouement, son grand courage physique et l'attitude hautement digne dont il ne s'est jamais départi. »

Lucien Prud'homme, maire de Vitry-le-François, écrit lui aussi au juge d'instruction le 10 août 1945 :

« Les opinions républicaines de M. René Bousquet n'ont jamais été mises en doute par personne à Vitry-le-François. En 1939 il accueillit dans cette ville plusieurs centaines de républicains espagnols chassés de leur pays et me donna les possibilités d'en assurer leur séjour.

Toutes les déclarations qu'il eut l'occasion de faire dans tous les groupements vitryats où il fut admis à prendre la parole furent toujours franchement républicaines.

En 1941, Bousquet accompagnait à Vitry l'amiral Darlan venu pour visiter notre ville, sans doute à cette époque la plus sinistrée de France. À la réception qui fut faite à l'hôtel de ville, M. Bousquet sentant une gêne dans l'assistance, demanda à l'amiral de préciser ses sentiments à l'égard de la République. C'est alors que l'amiral déclara que " Fils de républicain, il était resté républicain, que la République était toujours le régime de la France et que si les circonstances voulaient qu'un jour, lui, l'amiral Darlan,

devienne Chef de l'État, c'est une consultation nationale qui déciderait du maintien de la République ». »

Mme Claire Michel, auxiliaire à la préfecture, membre du groupe de Résistance *Libé Nord*, dépose le 1<sup>er</sup> août 1945 :

« René Bousquet m'a donné l'impression de collaborer pour pouvoir tirer tout ce qui était possible des Allemands. »

Charles Roche, industriel, affirme le 27 juillet 1945 :

« J'ai pu apprécier, comme tout le monde, l'activité de René Bousquet et j'ai eu l'impression qu'il tâchait, en toutes circonstances, de préserver les intérêts français. »

Jules Herbin, directeur des Assurances sociales agricoles, dans une lettre, non datée, au juge, résume en trois mots l'appréciation générale :

« L'attitude de René Bousquet a toujours été digne, courageuse et patriotique ».

#### *LE LANGAGE RÉPUBLICAIN*

Le langage républicain imprègne la lettre aux maires du département rédigée quelques jours après sa nomination comme préfet (25 septembre 1940) :

Son intention est de servir et d'aider à la reconstitution du département tout à la fois matérielle et morale. Il s'adresse aux maires sur lesquels pèsent, comme sur lui, d'écrasantes responsabilités qui ont été occultées à la Libération.

« Simplement, mais de tout cœur, je veux que vous sachiez que toute ma volonté, toute mon activité est au service de vos compatriotes et de vous-mêmes.

Je n'ignore rien de la tâche écrasante que vous devez assumer et des problèmes que, quotidiennement, vous devez résoudre.

Dans toutes les difficultés, je tiens à ce que vous soyez persuadés que je serai auprès de vous pour vous aider et faciliter votre mission.

Ensemble, nous contribuerons à jeter les bases d'une France nouvelle, ardente et laborieuse.

Ensemble nous assurerons la reconstitution matérielle et économique de notre département.

Ensemble nous rendrons à nos populations, aux ouvriers et aux agriculteurs, au commerce et à l'industrie des raisons de vivre et d'espérer.

J'affirme que j'ai une foi entière dans l'avenir. Cet avenir, c'est de nous – et de nous seuls – qu'il dépendra, il sera ce que l'auront fait notre travail, notre ténacité, notre courage. »

Dans la préface du guide des maires, René Bousquet décrit ainsi l'aspect généreux et humain de sa mission :

« Pour vous comme pour moi, rien n'est plus douloureux que le spectacle quotidien des difficultés matérielles et morales dans lesquelles se débattent certains de nos compatriotes. Rien n'est plus décourageant pour tous ceux qui souffrent que l'impression confuse ou réelle que l'impossible n'est pas fait pour leur venir en aide et pour soulager leur infortune.

Devant le malheur, nous devons joindre nos efforts pour agir avec rapidité et avec efficacité.

La souffrance, elle, n'attend pas.

Pour vous aider dans la tâche que vous accomplissez avec tant de cœur et de dévouement pour soulager et pour aider tous ceux de nos compatriotes à qui les circonstances nous imposent de tendre une main fraternelle, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de placer sous vos yeux un recueil. »

Le préfet publie une mise au point sur la réglementation du travail dans un communiqué à la presse le 3 mars 1941 où il se montre très soucieux des intérêts ouvriers :

« Des faits récents viennent d'attirer mon attention sur les interprétations erronées qui continuent d'être données aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 1940, concernant l'organisation du travail.

Dans certains départements, il a été constaté que les syndicats ouvriers n'avaient pas été autorisés à disposer de la Bourse du travail.

Sur des chantiers, dans certaines usines, dans certaines entreprises, des ouvriers ou employés ont été licenciés sans autre motif que leur action syndicale dans le passé.

De semblables décisions sont regrettables ; elles sont directement et nettement dirigées contre l'unité de la Nation ; elles provoquent un effet déplorable dans les

milieux ouvriers qui les considèrent à juste titre comme des brimades.

L'activité des syndicats, dégagée de toute emprise politique et entièrement dévouée à l'étude des questions ouvrières et à la protection des intérêts des salariés est indispensable au redressement du pays.

Pour travailler et pour produire, la France a besoin d'accomplir un énorme effort auquel l'ensemble de nos concitoyens doit être associé.

Seule, la collaboration des organisations ouvrières et patronales, dans une atmosphère de compréhension mutuelle et de solidarité sociale, peut permettre de donner à la France nouvelle son véritable visage.

Je tiendrai fermement à ce que les organisations ouvrières aient la certitude que les pouvoirs publics font crédit à leur patriotisme et leur sagesse. C'est pourquoi je vous demande d'aider en toutes circonstances les syndicats ouvriers pour leur permettre matériellement et moralement d'exercer les droits et de faire face aux devoirs qu'ils détiennent de la législation du travail toujours en vigueur.

Au milieu des difficultés présentes le fonctionnement des organisations ouvrières doit être assuré de telle manière qu'elles soient à même d'apporter constamment à nos services et à nous-mêmes l'appui de leurs suggestions et s'il le faut de leurs critiques ; de traduire exactement les inquiétudes et les aspirations de ceux qu'elles représentent ; de nous aider chaque jour davantage à mieux soulager et à mieux défendre les intérêts de tous ceux, quelle que soit la place qu'ils occupent, qui travaillent ou veulent travailler pour le département et pour le pays. »

La lettre du préfet du 17 avril 1941 à l'occasion de l'installation du nouveau conseil municipal de Vitry-le-François est nette et significative :

« Je tiens à vous indiquer de façon claire et précise que je n'ai écarté du nouveau conseil municipal aucun des anciens membres de l'assemblée municipale pour des raisons personnelles ou politiques. La réduction du nombre des conseillers impliquait une révision indispensable des corps élus.

Vous m'avez souvent entendu au cours de mon séjour à

Vichy prêcher la concorde et l'union entre Français. C'est avec les mêmes sentiments et le même esprit, simplement renforcé par l'expérience douloureuse que nous avons acquise que je m'efforce aujourd'hui de conduire mon action quotidienne. Parce que j'ai la conviction que la France ne redeviendra elle-même que par l'union de tous ses fils, oublieux de tout ce qui a pu les diviser dans le passé pour ne songer qu'à ce qui les unit dans le présent et dans l'avenir, je me suis efforcé de constituer la nouvelle assemblée sous le signe exclusif de la collaboration nationale et de la paix sociale. »

Le discours de René Bousquet à l'hôtel de ville de Châlons lors de sa réception comme préfet régional est explicite :

« Je m'efforce chaque jour de travailler pour donner au commerce et à l'industrie de ce département l'organisation professionnelle dont il a besoin et dont j'ai besoin avec lui pour assurer dans les meilleures conditions la défense des intérêts qui m'ont été confiés.

Je veux affirmer une fois encore ma ferme volonté d'être dans le département et dans la région le chef d'une administration laborieuse, compréhensive et humaine. Comme je le fais moi-même, je veux avoir autour de moi des hommes entièrement dévoués au bien public et à la patrie, sachant aller partout où il y a des malheurs et des infortunes à soulager. Je veux que les plus modestes de nos compatriotes – je dirai presque surtout les plus modestes de nos compatriotes – aient la certitude que le préfet de leur département et l'ensemble des services publics sont avec eux et auprès d'eux pour les aider et s'il le faut pour les défendre.

Je me suis toujours efforcé d'agir pour le bien public et de défendre dignement et loyalement les intérêts qui me sont confiés. Dans cette tâche, je suis responsable devant le Chef de l'État qui a bien voulu récemment encore me manifester sa confiance. J'ai toujours accepté aussi de l'être devant l'opinion publique avec laquelle je m'efforce de multiplier les contacts. Je le suis surtout comme homme et comme Français, devant ma conscience dont la sévérité est encore plus rigoureuse.

Devant les difficultés qu'elle traverse, il ne peut y avoir

deux France dont l'une serait de gauche et l'autre de droite. Il ne peut y avoir deux France opposées cherchant à monopoliser le patriotisme de la Nation. Il n'y en a qu'une vivante, éternelle qui doit sortir grandie de ses épreuves par l'action solidaire de tous ses enfants. »

La lettre du nouveau préfet régional adressée à ses collègues le 17 octobre 1941 qui définit la mission des services publics placés sous ses ordres est conforme aux promesses :

« Dans les temps difficiles que connaît la patrie, tous les services doivent apporter un soin diligent à étudier ou à faire étudier non seulement sur le plan administratif mais surtout sur le plan humain toutes les requêtes dont ils sont saisis. Pour tous nos compatriotes, en particulier pour les plus modestes d'entre eux, tout fonctionnaire, dans le domaine de son activité, doit être un conseiller patient et un guide sûr. Quels que soient son rang et ses fonctions, un administrateur n'acquiert son autorité que de la confiance du gouvernement et du crédit dont il jouit auprès de la population. Pour garder la confiance du gouvernement sa loyauté doit être indiscutable, pour acquérir et conserver celle de la population, il doit être juste, laborieux et serviable.

Ses instructions comme préfet régional, concernant la police d'État, le 25 mars 1942, préfigurent celles qu'il donnera plus tard à Vichy en tant que secrétaire général à la Police :

« Comme tout service public, la police doit songer avant tout qu'elle reçoit de l'État délégation pour assurer l'ordre, protéger les faibles et défendre la justice. Elle est au service des honnêtes gens et doit aller au secours de tous ceux qui ont besoin d'aide.

Pour accomplir sa tâche avec succès, elle doit être compréhensive et humaine. Son autorité y gagnera.

La police aura à collaborer avec les services qui déjà exercent une surveillance et un contrôle en matière économique. J'entends que cette surveillance soit souple et sans tracasseries, ni vexations inutiles.

Assurer l'ordre, ce n'est pas nécessairement réprimer le désordre, c'est avant tout empêcher que le désordre se produise. C'est donc s'efforcer d'en écarter les causes. C'est

rechercher dans les motifs de mécontentement ou d'inquiétude ceux qui sont justifiés pour qu'il y soit remédié. »

### **Le courage et l'autorité**

Il y a beaucoup d'exemples de courage militaire dans l'histoire de France ; relativement peu de hauts faits des services civils. Il est vrai que les fonctionnaires et les particuliers sont généralement moins confrontés à des situations nécessitant du courage.

La période de l'occupation va changer la donne : avec la démilitarisation de l'armée, elle placera l'administration directement en présence des forces et au contact des exigences allemandes.

La liste des fonctionnaires qui ont payé leurs efforts patriotiques de leur vie ou qui ont été déportés dans le cadre de leurs fonctions n'a jamais à ma connaissance été faite. Ayant été victimes après avoir été au service du régime de Vichy, ce sont des sacrifices qui comptent moins que d'autres, selon les camarillas qui tiennent aujourd'hui pouvoir et médias ; il est temps de faire resurgir leur mémoire.

Ils sont très nombreux.

Rien qu'à la préfecture de la Marne je relève les noms de Richard Pouzet, Sourin, Petitjean, Bouteille et Rupp ; parmi les maires Poittevin, Pierret, parmi les très proches amis de mon père Lucien Paul, Hutin, Robert de Vogué, Henri Martin.

Le fait notamment d'avoir été l'ami, voire le collaborateur, de René Bousquet a joué comme motif de déportation pour certains ; René Bousquet lui-même, alors qu'il était dans la Marne a été souvent menacé d'arrestation : ce qui rehausse les actes d'autorité et de courage de chacun.

Parmi les actes d'autorité et de courage à hauts risques pour lesquels René Bousquet peut être apprécié, j'ai choisi quatre comportements symboliques.

### *L'ACTE SYMBOLE DE RÉSISTANCE*

René Bousquet, le 11 juillet 1945, dans un de ses premiers interrogatoires a souligné un fait qui n'a pas frappé les

témoins entendus, mais qui a eu à l'époque un grand retentissement dans les milieux allemands : c'est un discours qu'il a prononcé aux obsèques de Joseph Servais<sup>1</sup> qui avait été maire pendant l'occupation allemande de 1914 et qui était encore maire d'honneur de la ville de Châlons.

On retrouve des échos du discours de René Bousquet dans le compte-rendu des obsèques par la presse.

*L'Éclaireur de l'Est*, du 1<sup>er</sup> février 1941, publie :

« La foule considérable attestait en quelle estime le défunt était tenu. Elle lui conservera sa gratitude. L'estime, l'expression renouvelée à la suite de la cérémonie religieuse par M. Marc Millet et par René Bousquet portaient de tels accents de vérité qu'elles devenaient comme une vivante évocation de celui que l'on pleure. »

Les autorités allemandes avaient fait à René Bousquet une notification officielle, mettant en cause sa responsabilité personnelle, interdisant tout cortège, toute cérémonie publique et tout discours à l'occasion de l'inhumation dont il n'a pas tenu compte. Il s'en est expliqué le 11 juillet 1945.

« Une messe fut cependant célébrée à laquelle assistaient plusieurs milliers de personnes ; Mgr Tissier, évêque de Châlons me fit demander après l'absoute si je désirais, malgré l'interdiction allemande prononcer l'éloge funèbre du défunt. J'acceptai. L'évêque de Châlons me conduisit au milieu du chœur pour prendre la parole. Rendre hommage à M. Servais et rappeler son passé héroïque, comme je le fis – et dans les circonstances où je le faisais –, c'était exalter la résistance à l'occupant. Ainsi, avais-je l'occasion de mieux faire comprendre à la population quelle me paraissait devoir être notre attitude commune faite à la fois de diplomatie et d'habileté dans les détails et de fermeté dans la défense des principes. »

Malgré la transgression des ordres, dont il fut informé, le Feldkommandant de Châlons s'abstint d'en faire le compte-rendu à ses supérieurs ; ce qui évita au préfet d'être sanctionné.

1. Joseph Servais, officier de la Légion d'honneur assumait les fonctions de maire de Châlons-sur-Marne pendant la guerre de 1914-1918 et jusqu'en 1925. *L'Éclaireur de l'Est* en annonçant son décès le 28 janvier présentait le défunt comme étant un grand Français qui nous lègue un grand exemple.

Ce fut un cas parmi beaucoup d'autres où René Bousquet risqua l'arrestation.

Ainsi Pierre Regnault écrit au juge le 21 août 1945 :

« René Bousquet fut l'objet de plusieurs menaces d'arrestation et d'emprisonnement à différentes reprises, ce qui ne l'empêchait pas, par la suite, de tenir tête à nos envahisseurs chaque fois qu'il avait l'occasion de contrecarrer leurs projets. »

### *L'ACTE SYMBOLE À L'ÉGARD DES COMMUNISTES*

Il se situe après la déclaration de guerre de l'Allemagne à l'U.R.S.S. le 22 juin 1941 à une époque où la répression anti-communiste venait d'être prise en main par les autorités occupantes, en pleine période de prises d'otages imposées par Berlin, alors qu'un officier allemand avait été abattu à Dijon et qu'à titre de représailles, quatre communistes dont trois Rémois avaient été exécutés à Châlons.

René Bousquet, bravant les interdictions allemandes, se rendit avec M. Bruyère en tenue de préfet au cimetière de Châlons et déposa sur la tombe des malheureux une gerbe aux couleurs tricolores<sup>1</sup>.

Ce geste sans doute unique dans l'histoire préfectorale des années d'occupation ne sera même pas reconnu comme significatif par Pascale Froment dans son livre. Ne pouvant le contester, elle essaiera d'en minimiser la portée en le rapprochant de gestes d'écoliers qui à Reims seront sanctionnés pour avoir célébré la victoire de 1914-1918 en déposant une gerbe symbolique au monument aux morts.

Il avait pourtant frappé toute la population châlonnaise qui s'attendait à l'arrestation du préfet. Beaucoup de témoins ont déposé à cet égard.

Les circonstances de l'événement sont rapportées par le témoin Bruyère en ces termes dans sa déposition du 31 juillet 1945 :

« Je me souviens qu'au début de l'année 1942, René

1. Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur, à la page 69 de ses *Mémoires* publiées aux Éditions Amiot Dumont en 1948 rapporte cet incident jugé très grave par les Allemands : il fut amené à couvrir René Bousquet vis-à-vis de l'occupant.

Bousquet a assisté avec moi aux obsèques de Quentin et Dardenne, deux Rémois qui avaient été fusillés à Châlons à la suite d'une condamnation prononcée contre eux par un tribunal militaire allemand. L'enterrement a eu lieu au cimetière de l'Est à Châlons, le public n'était pas admis et des Feldgendarmes interdisaient l'entrée du cimetière après l'avoir fait évacuer. Je me tenais avec M. Bousquet à proximité de la tombe, un membre de la Gestapo nous a demandé nos papiers et nous a invités à quitter les lieux : nous nous y sommes refusés tous les deux. Il n'a pas insisté, mais par la suite nous avons été convoqués séparément à la Feldkommandantur où on nous a demandé des explications sur notre attitude. Bousquet m'a dit qu'il avait répondu au Feldkommandant qu'il estimait que c'était son devoir d'être présent à ces funérailles. »

Quant au sous-préfet de Vitry-le-François, Tony Herbulot, qui était à l'époque rédacteur à la préfecture de la Marne, il confirme dans une déposition du 3 août 1945 :

« que cette affaire provoqua un grand retentissement à Châlons où l'on s'attendait à l'arrestation du préfet ».

René Bousquet interrogé le 11 juillet 1945 précisera à cet égard que le général commandant à Dijon demanda son arrestation et sa comparution immédiate devant un conseil de guerre.

#### *L'ACTE SYMBOLE À L'ÉGARD DES JUIFS*

À Vitry-le-François, malgré les mesures dérogatoires au droit commun prises par les autorités françaises à l'encontre des juifs, les ordonnances allemandes, les menaces et pressions dont les israélites étaient l'objet, René Bousquet s'est élevé contre la démolition par les autorités occupantes de la synagogue, il a obtenu que le responsable local allemand soit sanctionné.

Richard Pouzet témoigne le 7 août 1945<sup>1</sup> :

« Dans un cas délicat, Bousquet eut à prendre une position très nette, c'est ce que j'appellerai l'affaire de la syna-

1. Un rapport du 27 juillet 1941, adressé au préfet, confirme ce témoignage.

gogue de Vitry-le-François. Le bâtiment avait été en partie sinistré lors du bombardement de juin 40. Le Kreiskommandant de Vitry avait mis l'autorité française en demeure de raser ce qui restait de l'édifice, dont le fronton s'ornait toujours de l'étoile de Judé, qui constituait, selon la déclaration même de l'occupant « une insulte et une provocation à l'égard des vainqueurs du moment ». Comme cette mise en demeure était restée sans suite le Kreiskommandant décida de faire lui-même la mission. Il fit enterrer des explosifs et des obus non éclatés tout autour et sous les fondations de l'immeuble et ordonna l'explosion ce qui eut pour résultat d'arroser les immeubles voisins de fragments de projectiles et de pierres d'où de nombreux et importants dégâts. J'adressai à cette occasion un rapport à Bousquet, mon préfet, qui éleva immédiatement une protestation véhémement auprès du Feldkommandant. Celui-ci saisi d'un contre-rapport du Kreiskommandant conclut à la responsabilité de ce dernier, et c'est ainsi qu'à la demande même des autorités françaises et plus spécialement de René Bousquet, le major Hauré fut limogé et partit pour l'armée Rommel. »

René Bousquet a évoqué cette affaire de la synagogue de Vitry-le-François au cours de l'audience du 21 juin 1949 de la Haute Cour de Justice ; il a précisé :

« Un jour, à Vitry-le-François, le chef de la circonscription a décidé de dynamiter la synagogue. Moi, par principe, je n'aime pas que l'on dynamite quelque chose. Le fait qu'on voulait dynamiter la synagogue me choquait et le fait, surtout que l'on voulait donner à cette opération le caractère de provocation a fait que j'ai rompu les relations avec les Allemands, jusqu'au jour où le Feldkommandant en question a été envoyé sur le front de l'Est. J'ai eu satisfaction. Les Allemands, cédant à la pression que j'avais faite sur eux et à la position que j'avais prise, ont senti qu'avec moi il valait mieux ne pas s'occuper du problème des israélites et ceux-ci n'ont pas été inquiétés jusqu'au moment où, toujours en application du code des otages, un certain nombre d'entre eux furent arrêtés dans une rafle. »

## *L'ACTE SYMBOLE À L'ÉGARD DES FRANCS-MAÇONS*

René Bousquet a expliqué, lors de son interrogatoire du 21 juin 1945, quelles conditions et comment il a pu imposer aux Allemands le retour à Reims de Paul Marchandeaup et sa réinstallation comme maire de la ville :

« Je dois ici vous donner quelques explications concernant ce que l'on peut appeler le cas Marchandeaup. Je vous rappelle que celui-ci avec qui j'avais regagné le département de la Marne au lendemain de l'armistice, avait été immédiatement expulsé par les autorités allemandes et remplacé à la mairie de Reims par son 1<sup>er</sup> adjoint qui lui avait naturellement succédé.

On reprochait à Paul Marchandeaup :

1) d'avoir fait partie du ministère Daladier et notamment d'avoir signé comme garde des Sceaux un texte réprimant les menées antisémitiques<sup>1</sup> ;

2) d'appartenir ou d'avoir appartenu à la franc-maçonnerie ;

3) d'une manière générale d'avoir manifesté des sentiments hostiles à l'Allemagne.

Le cas Marchandeaup présentait des caractères d'une portée générale car il ne s'agissait pas d'une mesure isolée mais bien d'une décision de principe qui avait déjà été appliquée dans plusieurs départements. L'administration allemande, soit par de telles évictions, soit par la désignation directe de certains maires, exerçait à notre détriment un des pouvoirs essentiels à la tutelle administrative.

Le gouvernement français avait été saisi par mes soins de cette question. Les autorités allemandes avaient opposé un refus catégorique au retour de Paul Marchandeaup dans la Marne et celui-ci en avait été informé par le gouvernement.

Je repris alors à mon compte personnel les démarches qui n'avaient pu aboutir, en indiquant aux autorités allemandes que si le refus déjà opposé était maintenu, il fallait s'attendre à une démission collective des élus dans le département. On me demanda s'il s'agissait d'une menace et d'un

1. Paul Marchandeaup, ministre radical, prit en tant que garde des Sceaux en 1939 un décret-loi (qui porte son nom) sanctionnant les incitations par voie de presse à la haine raciale.

sabotage organisé par l'administration française. Je répondis qu'il s'agissait simplement d'une constatation de fait. Quelques jours plus tard, je fus convoqué à Saint-Germain-en-Laye, où se trouvait le général commandant en chef du secteur dont dépendait la Marne. Après une conversation extrêmement dure mais utile, je pus regagner le département de la Marne. Quelques jours après, le Feldkommandant me notifia la décision autorisant le retour de M. Marchandau qui reprit son 1<sup>er</sup> contact avec le département le jour même de la réunion du conseil général (septembre 1940). »

### **Le souci de l'unité nationale**

René Bousquet avait été le témoin des luttes politiques et des querelles intestines qui n'avaient pas cessé même devant la menace de la guerre ; il en avait beaucoup souffert pour son pays et se trouvait exercer des fonctions qui lui permettaient de mesurer les tragiques conséquences des défaillances accumulées.

La lecture de l'Histoire qui le passionnait ainsi que l'expérience tragique des années Trente qui ont précédé la déclaration de guerre lui ont fait toucher du doigt la douloureuse particularité de notre peuple qui est souvent de se diviser sur l'essentiel.

Témoin actif pendant les dernières années de la III<sup>e</sup> République, il avait pu se rendre compte combien les affaires de la France avaient été dans la pratique menées de façon pitoyable et ce paradoxalement malgré la qualité en général reconnue des hommes qui se sont relayés au pouvoir.

Je pense que l'on doit pouvoir imaginer ce que fut la période 1935-1940 en regardant le triste spectacle actuel de la politique, où dans un décor qui est identique, les apparences ne sont même plus sauvées par la qualité des acteurs.

La menace à l'époque, c'était Hitler à nos frontières ; c'était son alliance avec Mussolini et même Franco.

Rien ne fut fait de continu ni de cohérent : la politique de Laval destinée à éviter les alliances des forces totalitaires fut torpillée ; la réoccupation par l'Allemagne de la Rhénanie fut admise comme un fait accompli à la veille d'une cam-

pagne électorale qui s'ouvrira un mois après, jour pour jour, le 7 avril 1936 ; le Front Populaire refusa son secours aux républicains espagnols ; la non-préparation de la guerre au niveau des moyens et surtout des hommes complètement désorientés fut totale.

La guerre aussi sera déclarée sans réflexion, retardée puis précipitée sans le moindre souci stratégique. La France restant dans la roue de la Grande-Bretagne, protégée par son insularité, alors que notre pays devait engager immédiatement sur son sol ses bataillons et qu'elle n'était même pas assurée du soutien aérien britannique.

Comment s'étonner après la défaite cuisante de 1940, alors qu'on avait dû changer de généralissime au cours des combats, preuve s'il en est de l'incohérence de notre défense, que les Français aient cherché des responsables !

Ce qui était une cause supplémentaire de divisions très graves qui survenaient au moment où justement il fallait impérativement se serrer les coudes.

Dans l'esprit de ceux qui ont vécu la défaite, les premiers responsables à l'évidence sont les parlementaires indistinctement d'ailleurs, ceux qui ayant reconnu leurs erreurs et incapacités se sont sabordés en confiant les rênes du pouvoir au maréchal Pétain et les quatre-vingts autres sauvés de l'approube par leur entêtement et les circonstances.

Derrière eux en bonne place les juifs qui passaient pour avoir réussi à armer en Angleterre et en France des bras vengeurs pour punir Hitler des affronts faits en Allemagne à leurs coreligionnaires et qui se livraient vraisemblablement déjà à des calculs plus subtils, révélés par le 7<sup>e</sup> million de Tom Segev<sup>1</sup> tendant à la création d'un État israélien en Palestine.

Les communistes, enfin, ils avaient fait sur le plan international une volte-face en s'alliant avec Hitler. En réalité, ils poursuivaient depuis la révolution d'octobre, en France, comme ailleurs en Europe, une politique orchestrée par Moscou de conquête subversive. Ils apparaissaient comme les bénéficiaires potentiels d'une guerre qui pouvait leur fournir l'occasion de leur arrivée au pouvoir notamment en France.

1. Liana Levi, 1995.

## LA POLITIQUE D'UNION

Plutôt que de mener une lutte idéologique, voire politique, de trouver des prétextes à se déchirer entre Français au seul profit de l'étranger, René Bousquet chercha à cicatriser les plaies, à dynamiser la prise de conscience de chacun, à réintégrer dans le giron national tous ceux que cette prise de conscience pouvait éveiller. René Bousquet souhaitait reporter après la guerre les questions du devenir au profit de la satisfaction des besoins urgents. Il voulait éviter surtout que les Français se montrent divisés face à l'occupant qui avait comme tout conquérant le désir de nous affaiblir, de nous humilier et de nous piller.

René Bousquet a précisé la raison de la politique d'union nationale dans son interrogatoire du 21 juin 1945 :

« Sur le plan français, j'ai affirmé publiquement au cours des fréquentes visites que j'ai faites aux maires de mon département que nous ne devions plus nous occuper de politique, mais arriver à une union véritable. Mes efforts ont toujours tendu à faire comprendre à la population que toute action politique intérieure était incompatible avec la présence de l'occupant. »

Il a été encore plus explicite devant la Haute Cour de Justice<sup>1</sup>.

« Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le président, et dans le témoignage que vous avez cité, il est dit que j'avais conservé une certaine fidélité à un idéal républicain. C'est vrai. Mais ce que je veux dire tout de suite, c'est que je mets quiconque au défi, dans la totalité du dossier qui est entre vos mains, de trouver sous l'Occupation un seul acte, une seule pensée politique. Je me suis enfermé moi-même volontairement et j'ai défendu sans cesse une thèse générale, souvent incomprise, d'union nationale totale dont, personnellement, je n'ai jamais exclu qui que ce soit. »

Cette union nationale, il en avait prôné la nécessité dans ses discours : ainsi dans son allocution de préfet le jour de la confirmation de Paul Marchandeaudeau comme maire de Reims.

René Bousquet explique d'abord clairement son objectif :

1. Sténographie du procès, audience du 21 juin 1949, fascicule 1, p. 41.

« En proposant la constitution du nouveau conseil municipal, je me suis efforcé de briser tout ce qui autrefois avait pu éloigner les uns des autres des hommes, dont la commune volonté d'entente contient en elle-même les chances les plus évidentes du salut de la Nation.

Que l'on ait galvaudé trop souvent l'esprit de cohésion nationale, que l'on ait trop souvent échafaudé des combinaisons politiques sur le patriotisme des Français, que tous les partis, tour à tour, se soient efforcés de monopoliser à leur profit ce que l'âme nationale contenait de fierté patriotique, c'est là hélas une certitude. Que l'union nationale ait été en d'autres temps une sorte de société presque anonyme chargée de liquider dans l'immobilité un passif inquiétant ou de laisser à des partis et à des hommes essoufflés le temps de reprendre leur respiration pour continuer ensuite leurs propagandes sectaires, c'est sans doute un fait.

Mais, je vous le demande, n'ayant pas d'autres mots pour exprimer une pensée qui assurément nous est commune pour constater la réalité d'une situation que les événements nous imposent à titre permanent et non plus à titre précaire, peut-il exister dans les temps présents une autre formule de défense nationale pacifique que celle de l'union de tous ceux qui, mesurant le temps que nous avons perdu à nous combattre et à nous déchirer entre Français, sont enfin prêts dans un effort de compréhension mutuelle, à s'associer sans arrière-pensées, de toute leur âme et de toute leur volonté pour assurer le redressement de la France [...].

Depuis plus de neuf mois que j'ai la charge de l'administration du département, je n'ai accompli aucun geste, je n'ai prononcé aucune parole qui puisse assigner des cadres trop stricts à l'œuvre de réconciliation nationale. Cette réconciliation nationale est une nécessité et seuls veulent l'empêcher de se réaliser ceux qui, n'ayant rien appris ou ayant tout oublié, songent à trouver dans la défaite de leur pays le terrain favorable pour conduire une action qui nous acculerait à de nouveaux malheurs. »

Il explique ensuite pourquoi il a choisi Paul Marchandeau :

« J'ai demandé votre confirmation comme maire de Reims parce que j'ai pensé que votre administration était nécessaire à la sauvegarde des intérêts de la cité.

Homme de parti, à une époque où la presque totalité des Français affirmaient leurs idées dans les cadres de formations politiques, vous avez su, dans diverses circonstances mémorables, vous dégager des disciplines partisans, lorsque celles-ci vous apparaissaient comme dictées par des considérations politiques et non par l'intérêt national.

Membre d'un gouvernement dont vous sentiez qu'il se laissait conduire vers une guerre impossible et peut-être inutile, vous avez été de ceux qui, de tout leur courage et de toute leur énergie, ont voulu empêcher la France de jouer cette redoutable partie de cartes internationale, avec un jeu dont nous avons laissé, un à un, retirer tous les atouts.

Lorsque votre action se fût révélée inutile au sein du gouvernement, vous avez tenu à revenir ici pour supporter au milieu de vos concitoyens le poids d'événements que votre clairvoyante sagesse s'était efforcée d'éviter à l'ensemble du pays. »

René Bousquet ne s'est pas contenté de discourir il a mis sa politique en pratique.

Il chercha à maintenir, lorsque cela était possible, sans sectarisme ni esprit de parti, les structures administratives locales, autrement dit les maires, les conseillers municipaux, les conseillers généraux, qui, dans l'épreuve et le danger, avaient su se montrer dignes de leurs fonctions.

Il vint en aide aux réfugiés, ceux qui avaient tout perdu pendant le conflit sans appliquer de critères d'exclusion.

Il refusa toutes classifications entre les juifs français pris comme bouc-émissaire, les étrangers largement intégrés et l'ensemble des migrants victimes des conflits, migrants tantôt slaves, tantôt juifs, voire communistes qui posaient à l'État de graves problèmes de police et d'intégration.

Il s'efforça surtout de faire le tri parmi les communistes entre ceux qui concevaient leurs activités dans le cadre national, les membres subversifs de telle ou telle puissance étrangère, entre ceux qui restaient des idéologues et ceux qui allaient devenir très vite des terroristes. Le 21 juin 1945, à l'instruction, il précisait :

« Sur ce plan, j'ai été approuvé et suivi par l'immense majorité de la population et si j'ai pu faire le travail que je vous ferai connaître par la suite, c'est seulement parce que

j'ai trouvé l'aide et l'appui de la presque unanimité des habitants de la Marne. Quelques critiques ont bien été soulevées soit par certains éléments d'extrême-droite qui me reprochaient de faire une politique de gauche et de défendre le régime républicain et parlementaire en maintenant à leurs postes toutes les personnes qui avaient été désignées par le suffrage universel, soit par certains éléments de l'extrême gauche qui m'accusaient de subir l'influence des milieux réactionnaires, parce que je n'acceptais aucune exclusive. Je signale à cette occasion que le conseil général du département de la Marne fut réuni par mes soins au mois de septembre 1940.

Lorsque les conseils généraux furent dissous par une décision gouvernementale en octobre 1940, je conservai, soit au sein du conseil départemental nouvellement créé, soit au sein de l'organisation agricole, l'ensemble des conseillers généraux résidant dans le département. C'est ainsi que Paul Marchandau, président du conseil général et M. Patizel, sénateur et vice-président, siégèrent au conseil départemental.

En ce qui concerne les conseils d'arrondissement, le contact avait été maintenu par les sous-préfets sur mes instructions jusqu'à la date de la suppression de ces assemblées par décision gouvernementale. Un certain nombre de conseillers d'arrondissement reçurent d'ailleurs des fonctions dans les organisations économiques que je créai.

Je n'ai pas le souvenir d'avoir une seule fois révoqué des maires ou des conseillers généraux pour des motifs politiques.

Non seulement je ne l'ai pas fait, mais c'est sur mon intervention personnelle que j'ai pu remettre en fonction certains maires qui avaient été écartés par les autorités allemandes. Je me réfère ici à la situation par exemple de Raymond Ferin, député radical socialiste de la Marne et maire de Sermaize ainsi qu'à la situation de M. Martin, député socialiste et maire d'Hautvilliers.

En ce qui concerne l'application de la loi municipale, j'ai eu soit à fournir au gouvernement des propositions, soit à procéder moi-même à des désignations. Je note que la nouvelle loi municipale portait réduction du nombre des

conseillers municipaux et que par conséquent dans les communes où le conseil municipal était au complet, il fut nécessaire de procéder à des éliminations. Dans cette hypothèse, je ne me suis jamais laissé guider par des considérations d'ordre politique et j'ai gardé au sein des nouveaux conseils municipaux les hommes qui me paraissaient les plus qualifiés. Quoi qu'il en soit, j'ai maintenu en fonction tous les maires élus et je me suis efforcé simplement lorsqu'il y avait des vacances à combler au sein des conseils municipaux, d'élargir vers la droite quand le conseil municipal était de gauche et d'élargir vers la gauche quand le conseil municipal était de droite. C'est ainsi qu'après quelques difficultés inévitables, collaborèrent dans un esprit d'étroite union des hommes dont les luttes personnelles remplissaient l'histoire locale depuis plusieurs années. »

Pierre Regnault écrit au juge d'instruction le 21 août 1945 :

« René Bousquet sut également créer une atmosphère d'union que ce soit sur les plans politique, confessionnel ou économique... Il me souvient d'une certaine réunion du conseil général élu dès sa nomination de préfet, alors que de telles réunions étaient interdites par le gouvernement de Vichy. Il eut également le souci d'assurer la protection des anciens élus, des francs-maçons, des raciaux (*sic*) et en général de tous ceux qui, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, se trouvaient menacés par l'envahisseur. »

Il a même évité de tomber dans l'idolâtrie du culte voué au Maréchal, comme le prouve la lettre du 18 avril 1941 de René Bousquet aux maires du département. Il y demande que le nom de maréchal Pétain ne soit attribué à une rue, avenue, place, qu'autant qu'il s'agit d'une voie nouvelle.

### *L'ÉCHEC DE L'UNION*

La coalition objective des communistes et des gaullistes qui se sont trouvés sur la même longueur d'onde pour déconsidérer les gens de Vichy s'est acharnée sur le terrain beaucoup plus à lutter contre les Français liés au régime du maréchal Pétain que contre les Allemands eux-mêmes.

Pour les communistes, la preuve est facile à faire ; elle se trouve dans les nombreux tracts et instructions qui ont été saisis par la police au cours des perquisitions menées aux domiciles des suspects.

Les communistes n'ont jamais caché leur ambition même lorsqu'ils furent les alliés d'Hitler.

« Les masses populaires comprennent qu'au moment où les impérialistes aux prises s'affaiblissent, l'U.R.S.S., grâce à sa politique de paix, se renforce économiquement et montre aux travailleurs la voie du progrès et du bonheur humain. »

Ils ont dès le début de l'Occupation prôné la haine entre Français :

« Il faut être impitoyable envers les traîtres (les traîtres, ce sont toujours les autres) ; il ne peut y avoir ni pardon ni oubli. »

Ils caricaturent aussitôt le gouvernement de Vichy qui est censé copier les méthodes hitlériennes et veut notamment embrigader la jeunesse dans les camps de travaux forcés (il s'agit des chantiers de jeunesse).

Il faut s'infiltrer partout (y compris dans la légion des combattants) et grâce au noyautage pousser à la dégradation morale.

« Il est actuellement extrêmement facile de faire jouer les diverses opinions qui composent la légion et qui représentent autant de forces morales que nous devons empêcher de converger vers un but unique... nous devons dresser la légion contre les administrations publiques... »

Même objectif, concernant les administrations, la police, les universités :

« Ce sont surtout les administrations municipales et préfectorales qui doivent retenir toute notre attention, car elles sont les meilleurs terrains de lutte pour faire échec à la prétendue révolution nationale... Dans la police, il nous reste encore assez d'amis pour poursuivre notre action. Nous recommandons à nos jeunes camarades de postuler pour des emplois à la carrière policière, nous leur recommandons de ne pas adresser leur demande dans la ville où ils sont connus sauf s'ils sont assurés du succès. »

Bientôt la propagande ne suffit pas, les structures d'action étant mises en place, celle-ci va pouvoir commencer : le mot

d'ordre général est d'exciter partout le mécontentement de la population (auprès des ménagères qui font la queue et éprouvent de grandes difficultés à s'approvisionner... auprès des ouvriers en critiquant la Charte du travail<sup>1</sup> et même auprès des prisonniers rapatriés).

Au besoin la propagation de fausses nouvelles supplée à la réalité et les difficultés d'approvisionnement sont aggravées par la destruction volontaire des récoltes.

Les exigences allemandes seront systématiquement exploitées aussi à l'encontre du gouvernement de Vichy.

Les actes de terrorisme étaient de même souvent perpétrés pour la seule raison qu'ils devaient entraîner des représailles, compliquer la tâche des autorités de Vichy et élargir le fossé entre le peuple et ses dirigeants<sup>2</sup>.

Ils étaient quelquefois perpétrés avec l'aval sinon les encouragements des Français de Londres.

Les historiens, lorsque leur discipline aura été libérée, autrement dit lorsqu'elle ne sera plus accaparée par tel ou tel parti ou chapelle, s'intéresseront obligatoirement aux causes et aux modalités de cette guerre civile que se livrent, avec plus ou moins de douleurs selon les décennies, les Français depuis bientôt soixante ans.

Sans préjuger de leurs conclusions, je leur livre les méditations d'un jeune témoin de l'Occupation, écrivain de grand talent, qui aurait pu, s'il avait vécu au-delà de ses quarante ans, être un des phares de son époque, Stephen Hecquet. Elles nous sont transmises pêle-mêle dans son livre les *Guimbardes de Bordeaux*<sup>3</sup>.

Méditant sur la résistance, il écrit :

« Je donne à méditer à ceux qui me liront ces chiffres tirés de mon expérience personnelle : au mois de juillet 1944, alors qu'il semblait que l'heure eût sonné du rassemblement des énergies pour un ultime sursaut de résistance à l'oppres-

1. La Charte du Travail a été définie par Robert Aron dans son *Histoire de Vichy* éditée chez Fayard en 1954 comme une construction hybride entre le syndicalisme et le corporatisme et aussi comme un compromis entre l'indépendance professionnelle et l'étatisme.

2. Le contenu des tracts et directives communistes figure en annexe des instructions de riposte données aux préfets par le ministre de l'Intérieur, notamment les 28 novembre 1940, 24 mars, 14 mai, 23 juin, et 31 juillet 1941.

3. La Table Ronde en 1956, pages 158, 178 et 234.

sion, la carte mensuelle des attentats de mon département de Seine-et-Oise laisse apparaître un attentat contre les troupes d'occupation, contre cent quarante-quatre attentats contre des Français ; trois sabotages d'installations ennemies, contre trente-cinq vols de titres d'alimentation et quarante-quatre expéditions contre des bureaux de tabac ! »

Se penchant sur la France et les Français, il philosophe :

« La France en 1944 comptait quarante-deux millions de tire-au-flanc, plus un petit nombre de patriotes. Ces patriotes se divisaient en trois classes : les collaborateurs, les vichyssois, les résistants. Libre aux béjaunes, aux sectaires de les opposer comme le jour à la nuit : en fait, un même amour de la France, un même souci d'assurer son relèvement, une même volonté de se sacrifier à la conception qu'ils avaient de ce relèvement les faisaient frères de cœur et d'abnégation. »

Évoquant les combattants, il est lucide :

« Si je voulais résumer ma pensée, je dirais volontiers que la France, dans cette guerre nationale, poursuivie durant quatre ans en marge de la conflagration mondiale, n'a connu que deux sortes de soldats : ceux qui, sous les ordres de Leclerc ou de Juin, et sous l'uniforme, continuaient la lutte en dehors des frontières, et les fonctionnaires et les notables qui, sous l'impulsion de Laval, et sur le sol français, maintenaient le pays. Les autres ? Les autres jouaient à la petite guerre. »

Et Hecquet de conclure :

« Ah ! Pourquoi le cacher ? Je n'ai pas beaucoup aimé les Français de cette saison. Les meilleurs sont morts, à Dunkerque, puis à Auschwitz ou à Berlin, sous les fusils allemands, puis à Montrouge, sous les fusils gaullistes. Les autres survivent, oui, mais ils n'ont pas dépassé Bordeaux. »

### **René Bousquet préfet de Vichy**

René Bousquet, secrétaire général de la préfecture de Châlons depuis le 6 juin 1939 et antérieurement sous-préfet de Vitry-le-François depuis 1938, a été nommé préfet de la Marne par le premier gouvernement de Vichy en date du 17 septembre 1940. Il accepta alors de succéder au préfet Jozon qui avait atteint l'âge de la retraite.

## LA LÉGITIMITÉ ET LA LÉGALITÉ DE VICHY

René Bousquet ne s'est certainement pas posé le problème au moment de son acceptation de fonction de savoir si le gouvernement de Vichy était ou non légitime, tellement la réponse lui paraissait évidente.

À vrai dire, si un problème se posait à l'époque, c'était celui de l'attitude à avoir au sujet du général de Gaulle qui était parti à Londres et commençait à y faire carrière.

René Bousquet indiquera, alors que beaucoup d'événements l'auront éloigné de l'option gaulliste, qu'à l'origine il s'est lui-même posé la question de savoir où se situait son devoir.

Les historiens, lorsqu'ils analyseront objectivement les événements, ne pourront contester que constitutionnellement la légitimité se trouvait du côté du gouvernement du maréchal Pétain.

Ce qui ne veut pas dire que certains ne s'interrogeaient pas déjà sur les conditions de l'armistice et qu'ils ne voyaient pas sans inquiétude s'installer en nombre au pouvoir des hommes hostiles à la République.

Mais qui pourrait sérieusement prétendre que le maréchal Pétain au lendemain de l'armistice, si un référendum avait pu être organisé, n'aurait pas obtenu une considérable majorité.

Il en aurait été de même pour les candidats qui se seraient présentés à une élection sous sa bannière. Rappelons que seuls 80 parlementaires sur 649 avaient refusé les *pleins pouvoirs* à Pétain le 10 juillet 1940 !

Pour ce qui est de la Marne, il est intéressant de noter que sur les sept parlementaires, qui participèrent au scrutin, six votèrent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Le seul député qui vota contre, Alfred Margaine, n'en portait pas moins un grand soutien à René Bousquet puisqu'il lui écrivait le 19 septembre 1940, après sa nomination comme préfet :

« Je me réjouis de votre nomination à la préfecture de Châlons où nous avons un préfet. Il y a si longtemps que cela nous était arrivé<sup>1</sup> ! »

1. Document en annexe n° 7.

## LA RÉFÉRENCE AUX VALEURS RÉPUBLICAINES

Le buste de Marianne est resté dans les mairies et bâtiments publics aux côtés de la photo du Maréchal qui a remplacé celle du Président Lebrun. Ce fut en tout cas vrai dans la Marne pour toute la période où René Bousquet y exerça ses fonctions.

Le fait d'avoir voulu muscler un organisme déliquéscent afin d'éviter l'instabilité et de promouvoir le renouveau du pays n'était que l'application différée de la réforme que souhaitait engager le président Tardieu, qui sera reprise après la Libération par Michel Debré et donnera naissance avec quelques variantes à la Cinquième République.

Il fallait également tenir compte au plan de l'organisation des pouvoirs, des difficultés liées à l'occupation, ne serait-ce que la très grande difficulté, voire l'impossibilité de communication entre les différentes zones, la zone occupée, la zone libre, la zone interdite, la zone dépendant des autorités militaires à Bruxelles et la zone comprenant l'Alsace et la Lorraine en voie d'intégration à l'Allemagne.

L'interdiction de passer la ligne de démarcation était si draconienne, l'impossibilité de correspondre si générale qu'elles s'appliquaient aussi aux ministres et aux préfets.

René Bousquet, entendu à l'instruction le 21 juin 1945, précisera qu'au moment où il a accepté les fonctions de préfet, il ne connaissait pas les intentions du gouvernement :

« J'ai été nommé préfet au mois de septembre, sans avoir été informé au préalable par le gouvernement de ses intentions.

Je rappelle que nous n'avions plus aucune relation avec le gouvernement dont nous ne recevions plus d'instructions. »

Quant aux mesures dites d'exception, qui vont entacher la réputation du nouveau régime, elles ne sont pas nouvelles en ce qui concerne les communistes, le régime de Vichy, jusqu'en fin 1941, se contentant d'appliquer les textes répressifs et instructions de 1939.

De même le décret sur la déchéance de la nationalité française<sup>1</sup> du 9 septembre 1939 est signé Albert Lebrun, président de la République de la III<sup>e</sup> République.

1. La déchéance de nationalité française prévue par les articles 9 et 10 de la loi du 10 août 1927, selon le texte du décret du 9 septembre 1939

À la date de prise de fonctions de René Bousquet, les mesures d'exclusion n'ont pas été encore édictées par les autorités françaises à l'encontre des francs-maçons et des juifs, exception faite de la loi du 13 août 1940 portant interdiction des sociétés secrètes et créant l'obligation pour leurs membres voulant rester ou devenir fonctionnaire de faire une déclaration qu'ils n'appartiennent pas ou plus aux organismes dissous.

S'il y a une menace en septembre 1940 sur les juifs et les francs-maçons, elle est à l'époque exclusivement allemande.

Les problèmes sont ailleurs ; la reconstruction et, à l'évidence, le ravitaillement priment.

Ce qui n'empêche pas la population de commencer à se poser des questions.

À cet égard, je cite un article paru le 5 août 1940 dans *l'Éclaireur de l'Est* sous le titre « Les responsables ». Quels sont-ils ? D'après le journaliste qui exprime à l'époque les sentiments dominants de l'opinion publique :

« Ceux qui ont provoqué et entretenu l'esprit de guerre ; ceux qui ayant la charge de préparer la défense ont par négligence, par incapacité ou par trahison, failli à ce devoir et lancé le pays dans l'aventure ; ceux qui déclarèrent la guerre sur injonction de l'étranger ; il y a aussi les responsabilités de certaines gens, Français de fraîche date, essayant de gagner les Français à l'influence étrangère, par les journaux, par la parole et par l'action publique. »

#### *L'HARMONIE AVEC LA POPULATION*

René Bousquet, entendu à l'instruction, le 21 juin 1945, fera état de cette harmonie qu'il expliquera en ces termes :

« Mes efforts ont toujours tendu à faire comprendre à la population que toute action de politique intérieure était incompatible avec la présence de l'occupant. Sur ce plan, j'ai été approuvé et suivi par l'immense majorité de la popu-

« pourra être prononcée contre l'étranger ayant acquis la nationalité française, soit par l'effet de la loi, soit sur sa demande ou celle de ses représentants légaux quelle que soit la date à laquelle il a acquis la nationalité française et quelle que soit la date de la perpétration des faits qui lui sont reprochés ».

lation, et si j'ai pu faire le travail que je vous ferai connaître par la suite, c'est seulement parce que j'ai trouvé l'aide et l'appui de la presque unanimité des habitants de la Marne. »

L'osmose apparaît évidente et parfaite à la lecture des rapports mensuels faits aux ministres de l'Intérieur qui se sont succédés jusqu'en avril 1942.

Le préfet y exprime ses propres sentiments tout autant que ceux de la population qui varient en fonction des circonstances et des événements extérieurs.

Il utilise en outre à l'occasion les rapports mensuels pour essayer de peser au mieux sur la politique et les décisions du gouvernement.

Ainsi dans son rapport de novembre 1940, donc après Montoire, et dont le brouillon a été écrit à la main par René Bousquet :

« L'état d'esprit demeure bon. Les populations de la Marne, naturellement calmes et réfléchies, suivent avec attention les événements.

Elles font confiance à M. le maréchal Pétain et au gouvernement dont elles comprennent la tâche difficile et dont elles saisissent parfaitement l'ardeur patriotique. Elles attendent, des conversations en cours, des décisions sur lesquelles elles jugeront les possibilités futures de la collaboration franco-allemande. Cette collaboration, à dire vrai, la population ne paraît ni la souhaiter ni la redouter. Elle comprend l'étendue de notre défaite et elle sait que la volonté du vainqueur peut lui imposer encore beaucoup de sacrifices et beaucoup de souffrances. Elle sent par conséquent qu'une politique de collaboration et d'entente porte en elle les possibilités d'amélioration de la situation présente et des probabilités d'espérances pour l'avenir.

La collaboration c'est pour les uns le retour des prisonniers, pour les autres la suppression de la ligne de démarcation, pour tous la possibilité de ressentir moins durement la loi de l'occupation et l'espoir de vivre à nouveau dans une nation majeure, reconstruite et renouvelée.

À mes yeux, dans les cœurs et dans les esprits, le sentiment national s'est réveillé avec ce qu'il comporte de patriotisme, de fierté et de susceptibilité. Les populations de mon département ne sont systématiquement ni germanophobes ni anglophiles, elles sont françaises. »

Dans son rapport du 1<sup>er</sup> décembre 1940<sup>1</sup> :

« Je considère que le gouvernement doit faire la part entre les sentiments de la population qui naturellement souffre matériellement et moralement de l'occupation et l'activité d'une minorité qui d'ailleurs, avec une grande discrétion, s'efforce de vouloir exploiter pour des fins politiques des sentiments qui, en eux-mêmes, sont d'autant moins critiquables que la population s'abstient de les manifester sous une forme répréhensible.

La dignité, le calme, la compréhension dont fait preuve cette population dans sa très grande généralité sont d'ailleurs reconnus par les hautes autorités allemandes.

Au cours des conversations que j'ai l'occasion d'avoir avec elles, j'ai pu très nettement et très loyalement exposer la situation telle qu'elle est, c'est-à-dire à l'honneur de notre pays. J'ai attiré leur attention sur la faute à mes yeux très grave que constituerait pour l'avenir le fait de rendre responsable la totalité d'une population de quelques erreurs individuelles si celles-ci parvenaient à se préciser.

J'ai l'impression d'avoir été compris et la certitude de pouvoir poursuivre sur le plan local l'œuvre nécessaire d'apaisement qui me paraît la condition essentielle du relèvement matériel et moral de la nation.

Je ferai d'ailleurs en sorte que rien ni personne ne puisse venir troubler l'atmosphère d'entente et d'union qui a permis au département de la Marne de retrouver trois mois après l'armistice les bases traditionnelles de sa stabilité et de son équilibre économique et social. »

En août 1941, après l'invasion de la Russie, il écrit :

« La première constatation qui s'impose à l'esprit est le loyalisme de la population qui, particulièrement éprouvée par la guerre et connaissant tout le prix de la paix, fait, dans son immense majorité, confiance au gouvernement pour mener à bien la tâche rude et immense qui doit, après l'épreuve, ramener au pays des jours meilleurs.

Ce loyalisme n'exclut certes par les doléances et récriminations dont beaucoup sont fondées. On doit constater que, sans être franchement hostile aux Allemands ou favorable

1. Le brouillon, également rédigé à la main par René Bousquet, est reproduit en annexe n° 8.

aux Anglais, la population répugne dans son ensemble à l'idée d'une collaboration franco-allemande, car elle n'aperçoit pas clairement les avantages que l'affirmation d'une telle politique a pu apporter dans le pays et peut apporter dans le présent à l'action gouvernementale.

Sans contrôle, soumise à des propagandes contradictoires, elle voit dans l'Allemagne la nation qui l'a vaincue et qui occupe son territoire. Elle met en même temps au compte de l'armée d'occupation les privations ou les gênes qu'elle endure. Elle oublie chaque jour davantage la défaite que nous avons subie et elle a tendance à sous-estimer les difficultés quotidiennes que rencontre le gouvernement dans l'accomplissement d'une tâche, dont elle n'a pas les éléments d'appréciation nécessaires pour juger et mesurer les complexités. »

Dans son rapport de septembre 1941 à la veille des premières exécutions et prises d'otages, René Bousquet estime que :

« Les préoccupations de la population sont d'ordre matériel. Les mesures prises pour lutter contre les communistes sont favorablement accueillies. Les actes de terrorisme et de sabotage unanimement réprouvés... les mesures prises contre les juifs heurtent la grande majorité de l'opinion publique. »

Dans son rapport du 28 février 1942, après les exécutions et prises d'otages, René Bousquet souligne :

« le sentiment véritable de révolte unanime avec lequel la population a appris, sans en connaître les causes, l'arrestation d'un certain nombre d'otages dans un département où il ne s'est jamais produit le moindre incident (Rapport spécial du 27 février 1942). »

À côté des déclarations publiques à l'occasion desquelles René Bousquet est tenu à un minimum de prudence même s'il y déroge parfois, ses confidences d'ordre privé sont tout à fait significatives.

Il ne mâche pas ses mots, lorsqu'il se trouve en présence d'amis ou bien en situation de parfaite confiance avec ses collaborateurs qui sont témoins de ses efforts.

Robert de Vogué, ancien déporté, dépose le 6 septembre 1945 :

« En tant qu'administrateur français, René Bousquet désapprouvait au fond totalement la politique suivie par le gouvernement de Vichy, c'est ainsi que je l'ai entendu dire un jour notamment : " Ils sont fous à Vichy de mener une politique qui va à l'encontre des vues du pays, je suis allé le leur dire. " Bousquet montrait une indépendance totale sur le terrain politique ; je l'ai entendu dire en propres termes que Vichy était " le bocal de tous les vaincus des élections de 1936 ". »

Jean Leguay dépose le 21 mars 1945 :

« M. Bousquet m'a dit souvent combien il condamnait l'action de tous ceux qui cherchaient à tirer partie de la situation tragique de notre pays pour assouvir des rancunes et des vengeances ou pour s'emparer d'un pouvoir qu'ils n'avaient jamais pu obtenir dans le passé du consentement spontané de la Nation. »

Pierre Saury, ex-intendant de Police dit dans sa déposition du 15 mars 1945 :

« M. Bousquet se refusait à recevoir des suggestions d'organisations politiques favorables à la collaboration. Je l'ai vu notamment mettre violemment à la porte de son bureau, un colonel de Reims, président de la section départementale du R.N.P. (Rassemblement National Populaire de l'ancien socialiste, Marcel Déat) et le président de l'Alliance française dans les termes suivants : " Ce sont des questions que je voudrais pouvoir régler en homme et non en préfet car vous relevez uniquement du coup de pied quelque part. " »

Irénée Dlevaque, dans sa déposition du 1<sup>er</sup> août 1945, atteste :

« D'ailleurs dans le privé avec les personnes dont il avait absolument confiance [vraisemblablement cela s'appliquait à lui-même qui était pourtant communiste] il ne se cachait pas de dire qu'il se plaçait parmi ceux qui paraissaient collaborer officiellement mais qui n'attendaient que le moment propice pour flanquer son pied au derrière des Allemands. »

Pérard dépose le 7 août 1945 :

« D'une façon générale et des conversations que j'ai eues avec M. Bousquet, j'ai la conviction que l'attitude bienveillante qu'il a éventuellement montrée à l'égard de l'occupant m'a paru feinte et uniquement destinée à obtenir des concessions. »

Marcel Parant, dans sa déposition du 24 mars 1945, confirme :

« Au cours des conversations en parlant des Allemands et de l'occupation, M. Bousquet m'a dit : " Les boches sont très malins mais nous serons tout aussi malins qu'eux et on arrivera à les rouler. " »

Sairon, interprète, précise dans sa déposition du 1<sup>er</sup> août 1945 :

« Un jour, au cours d'une entrevue à laquelle j'assistais, il a défendu pendant une heure et demi, pied à pied, devant trois vétérinaires allemands le cheptel chevalin du département. Peu après, à la fin de l'entretien, les Allemands s'étant montrés particulièrement exigeants et durs, Monsieur Bousquet s'écria, alors que ceux-ci quittaient la pièce : Ah ! les salauds. »

Mlle Bello dépose le 12 juillet 1948 :

« Je répète que toute la doctrine de René Bousquet tenait dans cette formule : " Nous ne sommes pas les plus forts, il faut donc être les plus malins. " »

Sittewelle, dans une lettre à avocat du 25 juillet 1945, indique :

« Quand il fut appelé auprès du gouvernement de Vichy, il vint faire ses adieux à la municipalité de Vitry. À l'issue de cette petite cérémonie, il réunit ses amis et exposa les raisons qui l'obligeaient à accepter le poste qui lui était confié mais ajouta :

" Vous pouvez être assurés que je joue la carte allemande perdante. " Ceci fut dit en présence de M. Prud'homme, maire, qui peut le confirmer. »

Albert Barré, maire de Condé-sur-Marne, président de la ligue agricole de la Marne dans sa déposition du 2 août 1945, signale :

« Quand M. Bousquet a été nommé secrétaire général pour la Police au ministère de l'Intérieur, je lui ai fait part de mon étonnement de le voir accepter ce poste, il m'a répondu : " J'ai roulé les Allemands dans la Marne, je les roulerai encore. " Je me souviens même qu'il a employé textuellement le mot " rouler ".

Je puis dire qu'au cours des conversations que j'ai eues avec lui en tête à tête dans son cabinet, il m'a déclaré plu-

sieurs fois qu'il ne croyait pas à la victoire de l'Allemagne ; qu'il était persuadé que les Allemands ne pouvaient pas gagner la guerre. »

Georges Bonnet, ancien ministre des Affaires étrangères, écrit<sup>1</sup> :

« Au premier rang des fonctionnaires qui sauvèrent des Français en danger, je place René Bousquet. Il avait été un de nos plus grands préfets et il accepta d'être secrétaire général pour la Police. Il connaissait le sort qui l'attendait car il ne doutait pas de la victoire des alliés. »

Je n'ai trouvé qu'un son discordant au sein de cette harmonie : le témoignage du docteur Paul Lagey, successivement prisonnier de guerre, rapatrié puis déporté, qui situe en mars 1941 une conversation qu'il aurait eue avec « son ami » Bousquet. Celui-ci lui aurait dit : « que la victoire de l'Allemagne ne faisait aucun doute et qu'en conséquence il fallait chercher à sauver le maximum de ce que l'on pouvait sauver. »

1. *Dans la tourmente*, Fayard, 1970, page 246 : Le général de Gaulle a porté sur l'action de Georges Bonnet dans une lettre du 22 mai 1961 le jugement suivant : « Tout en faisant le possible en vue de sauver la paix, vous n'avez pas en dernier ressort cédé devant Hitler. Je considère que vous avez ainsi éminemment contribué à préserver le prestige et l'avenir de la France. »